

Séance du 18 décembre 2019 à 19 heures

Le dix-huit décembre deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Cahors, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (48)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercurès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (4)

M. REDOULES Matthieu (Espère), M. DECREMPS Frédéric (St Cirq Lapopie), M. CICUTO Daniel (St Médard), M. BONNET Frédéric (St Pierre Lafeuille).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (20)

Mme LASFARGUES Geneviève (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors – procuration donnée à M. COLIN), Mme BONNET Catherine (Cahors – procuration donnée à M. SAN JUAN), Mme LENEVEU Hélène (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors - procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels).

Procurations : 4

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction des Finances

**Objet : Avances de Trésorerie pour les budgets annexes Eau et Assainissement collectif**

8 abstentions : M. MARRE, Mme ROUAT, M. STEVENARD, Mme HILT, Mme FOURNIER Martine, M. CICUTO, M. MAFFRE, Mme RIVIERE (par procuration)

**Adopté à l'unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

**Séance du 18 décembre 2019**

**Rapporteur : Daniel JARRY**

Direction des Finances

**Objet : Avances de Trésorerie pour les budgets annexes Eau et Assainissement collectif**

Mesdames, Messieurs,

En application de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et de la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, le transfert des compétences Eau et Assainissement collectif à la Communauté d'agglomération du Grand Cahors sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R2221-70,

Considérant que les Budgets Annexes de l'eau et de l'assainissement collectif sont dotés de l'autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie,

Considérant la nécessité de faire face à des dépenses sur ces budgets dès le début de l'exercice 2020, avant même la perception des recettes, il est souhaitable de prévoir une avance de trésorerie d'un montant de 2 500 000 € pour le budget annexe de l'eau et de 3 000 000 € pour le budget annexe de l'assainissement collectif, soit par :

- a- L'avance de trésorerie par le budget principal si la trésorerie de celle-ci le permet**  
Les opérations d'avance liées à la gestion de la trésorerie (versement-remboursement) sont non budgétaires. L'avance de trésorerie du budget principal pourra être versée en plusieurs fois, dans la limite du montant maximum. Elle sera remboursée lorsque la trésorerie des budgets annexes eau et assainissement collectif le permettra et au plus tard le 31/12/2020,

**b- La signature des contrats de ligne de trésorerie :**

Les contrats de trésorerie seront négociés auprès d'établissements bancaires dans la limite des montants indiqués, pour une durée d'un an.

Affiché au  
GRAND CAHORS le :  
23 DEC. 2019

AR PREFECTURE
046-200023737-20191218-33_18_12_2019-DE
Regu le 20/12/2019

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a. D'autoriser le versement d'avances de trésorerie par le Budget Principal au Budget Annexe de l'eau dans la limite d'un plafond maximum annuel de 2 500 000 € ;
- b. D'autoriser le versement d'avances de trésorerie par le Budget Principal au Budget Annexe de l'assainissement collectif dans la limite d'un plafond maximum annuel de 3 000 000 € ;
- c. D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant en charge des Finances, à signer les contrats de ligne de trésorerie en fonction des montants maximum indiqués ci-dessus ;
- d. D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant en charge des Finances, à signer tout document y afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

  
Le Président,  
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE